

Arrêté N° MA-ART-2026-206

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, route barrée, 1 route du Hamel aux Gabrioux, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Entp. EIFFAGE ROUTE IDFCO)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de l'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDFCO (50620, SAINT JEAN DE DAYE)**, pour la réfection de tranchées en enrobé sur voirie et trottoir, 1 route du Hamel aux Gabrioux, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, du lundi 27 juillet au jeudi 06 août 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : A partir du lundi 27 juillet jusqu'au jeudi 06 août 2026 :

- La circulation est interdite – (sauf riverains)



Article 2 : L'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDFCO** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : L'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDFCO** s'engage à informer les riverains sur l'avancée des travaux et à ne pas entraver la collecte des ordures ménagères. Un point de collecte doit être installé si besoin.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques des Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le réseau de bus NOMAD,
- Les Voyages de l'Odon,
- L'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDFCO**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 21 juillet 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

A large, stylized signature in purple ink is written over the official circular seal of the Commune des Monts d'Aunay. The seal features a central emblem and the text 'LES MONTS D'AUNAY' and 'CALVADOS'.